

ADEESE

Procès-Verbal | Assemblée générale

Association des étudiantes et des étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation
UQAM, salle Marie-Gérin Lajoie (J-M400), 5 février 2019 à 17h

0.0 Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture

Proposition : Que l'ouverture de l'assemblée soit à 17h40.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Proposition adoptée à l'unanimité

0.2 Animation, secrétariat et senti

Proposition : Que Virginie Robert, Louis Smith et Maria Craciun tiennent respectivement l'animation, le secrétariat et le senti de la présente assemblée.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Proposition adoptée à l'unanimité

0.3 Adoption de l'ordre du jour

Proposition : Qu'on adopte l'ordre du jour suivant :

0.0 Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture

0.2 Animation, secrétariat et senti

0.3 Adoption de l'ordre du jour

0.4 Adoption du procès-verbal

1.0 Grève

2.0 Traitement des avis de motion

3.0 Nominations sur les instances

4.0 Élections partielles

5.0 Revendications

6.0 Procédures de clôture

6.1 Questions à l'exécutif

6.2 Questions diverses

6.3 Levée

Dûment proposée

Dûment appuyée

Proposition adoptée à l'unanimité

0.4 Adoption des procès-verbaux

Proposition : Que l'on adopte le procès-verbal de l'assemblée générale du [9 octobre 2018](#).

Dûment proposée

Dûment appuyée

Proposition adoptée à l'unanimité

1.0 Grève

Proposition privilégiée : Que l'on ajourne l'assemblée générale pour faire la levée des cours du soir. Que l'on reprenne l'assemblée générale à 18h45.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Amendement : Que l'on remplace 18h45 par 18h20.

Dûment proposé

Dûment appuyé

Amendement adopté à majorité

Retour sur la principale telle qu'amendée une fois:

Proposition adoptée à majorité.

L'assemblée est ajournée jusqu'à 18h20.

Proposition : Que l'on rouvre l'assemblée à 18h21.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Proposition adoptée à majorité

Proposition : Que l'on tienne une plénière de 40 minutes sur le sujet de la rémunération des stages.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Amendement : Qu'on remplace 40 minutes par 15 minutes.

Dûment proposé

Dûment appuyé

Amendement battu à majorité

Retour sur la principale : Que l'on tienne une plénière de 40 minutes sur le sujet de la rémunération des stages.

Proposition privilégiée : Qu'on limite le temps de parole à 2 minutes pour toute la durée de la présente assemblée.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Amendement : Que l'on remplace « toute la durée de la présente assemblée » par « plénière ».

Dûment proposé

Dûment appuyé

Amendement adopté à majorité

Retour sur la proposition privilégiée telle qu'amendée une fois : Qu'on limite le temps de parole à 2 minutes pour toute la durée de la plénière.

Proposition privilégiée adoptée à majorité

Retour sur proposition principale : Que l'on tienne une plénière de 40 minutes sur le sujet de la rémunération des stages.

Proposition adoptée à majorité

Proposition privilégiée : Qu'on laisse intervenir une observatrice de l'AFESPED.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Proposition adoptée à majorité

Proposition : Que l'on termine les tours de paroles.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Amendement : Ajouter « de premier tour » à la fin de la proposition.

L'amendement est retiré

Retour sur la principale : Que l'on termine les tours de paroles.

Proposition adoptée à majorité

Proposition : *Considérant que les stages non rémunérés constituent du travail gratuit et que ceux-ci ont cours dans les domaines traditionnellement et majoritairement féminins;*

Considérant que les compressions budgétaires du gouvernement dans le secteur public deviennent le fardeau des travailleur.euse.s mais aussi des stagiaires, parmi lesquel.le.s sont surreprésenté.e.s les femmes, les parents-étudiant.e.s et les personnes immigrantes, au même moment où les stages déjà rémunérés permettent l'obtention de crédits d'impôts, de subventions et autres mesures d'allègement fiscal aux entreprises;

Considérant qu'en 2017-2018, quelques journées de grève de plus de 20 000 étudiant.e.s ont contraint le gouvernement à octroyer aux étudiant.e.s en éducation une compensation financière pour leur stage final;

Considérant qu'une compensation financière n'est pas une solution pérenne, qu'elle ne reconnaît pas le travail accompli par les stagiaires et qu'elle n'a aucune incidence sur leurs conditions de travail;

Considérant que 20 associations étudiantes réparties en Outaouais, à Montréal, à Québec, à Sherbrooke et à Trois-Rivières ont lancé l'ultimatum au gouvernement de déclencher la grève générale illimitée des cours et des stages à l'hiver 2019 advenant son refus de mettre en place un programme de rémunération pour tous les stages à tous les niveaux d'étude;

Considérant que la semaine de grève du 18 au 24 novembre 2018, menée, à son plus haut point, par près de 60 000 étudiant.e.s dans 7 régions différentes, a contraint le gouvernement à entendre les revendications étudiantes, notamment lors d'une rencontre le 13 décembre 2018;

Considérant que le travail entamé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a pour but de hiérarchiser les stages et les niveaux d'études, et de maintenir l'exclusion des stages de la Loi sur les normes du travail;

Considérant que l'Association des Étudiantes Sages-Femmes du Québec a déjà adopté un mandat de grève générale illimitée si un plancher de 20 000 étudiant.e.s est atteint dans trois régions différentes;

Considérant la nécessité de maintenir des espaces de débats et d'organisation durant la grève afin de discuter de son déroulement, des actions à venir et des offres du gouvernement;

Considérant qu'une grève des cours n'entraîne pas une reprise complète des heures manquées;

Considérant que les étudiant.e.s exécutent déjà des centaines d'heures de stage durant lesquelles elles démontrent leur aptitude à exécuter des tâches dans leur milieu de travail;

Considérant que les journées de stages manquées à l'occasion de la grève adoptée en travail social et en enseignement à l'automne 2017, l'hiver 2018 et l'automne 2018 n'ont pas été reprises et n'ont pas empêché l'atteinte des objectifs de la formation pratique;

Que l'ADEESE soit en grève générale illimitée jusqu'à la rémunération de tous les stages à tous les niveaux d'enseignement;

Que cette grève soit déclenchée lors d'une assemblée générale de déclenchement tenue, au maximum, 5 jours suivant l'adoption d'un mandat de grève générale illimitée par 20 000 étudiant.e.s réparti.e.s dans trois régions administratives;

Que, durant cette grève, une assemblée générale de reconduction de la grève soit tenue chaque semaine;

Que, durant cette grève, l'ADEESE participe aux rencontres hebdomadaires de la Coalition montréalaise pour la rémunération des stages et qu'elle invite tous ses membres à y participer.

Que l'ADEESE exige la rémunération de toutes les heures de stage complétées à l'hiver 2019;

Que l'ADEESE s'oppose à la reprise des heures de stage manquées à l'occasion de la grève;

Qu'advenant une reprise des heures de stage, dans certains cas exceptionnels, l'ADEESE défende une reprise partielle des heures manquées à l'occasion de la grève comme c'est le cas pour la formation théorique;

Que l'ADEESE diffuse les informations et événements du Comité des stagiaires, et encourage une organisation multidisciplinaire contre les représailles à la suite de la grève.

*Dûment proposée
Dûment appuyée*

Amendement : Que les stagiaires dans une situation d'emploi dans une commission scolaire soient exclu.es de la grève.

*Dûment proposé
Dûment appuyé*

Proposition privilégiée : Demande de question préalable sur l'amendement.

*Dûment proposée
Dûment appuyée*
Proposition privilégiée adoptée au 2/3

Retour sur l'amendement :

Amendement adopté à majorité

Retour sur la principale telle qu'amendée une fois :

Amendement : Ajouter à la principale « Que les étudiant.es et stagiaires dans le bac en enseignement au secondaire en mathématiques soient exclus de la grève.»

Dûment proposé

Dûment appuyé

Proposition privilégiée: Que l'on réduise les temps de parole à 2 minutes sur les interventions à propos des propositions.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Proposition privilégiée adoptée à majorité

Proposition privilégiée : Question préalable demander sur l'amendement.

Dûment proposée

Dûment proposée

Proposition privilégiée adoptée au 2/3

Retour sur l'amendement : Que les étudiant.es et stagiaires dans le bac en enseignement au secondaire en mathématiques soient exclus de la grève.

Amendement battu à majorité

Retour sur la principale telle qu'amendée une fois :

Amendement : Qu'on remplace le deuxième QUE de la principale par « Que cette grève soit déclenchée lors d'un référendum d'une durée de 2 jours ouvrables, au maximum 5 jours suivant l'adoption d'un mandat de grève générale illimitée par 20 000 étudiant.e.s réparti.e.s dans trois régions administratives;

Que la question référendaire soit : *Que l'on déclenche la grève générale illimitée la journée suivant le dépouillement du vote référendaire, que cette grève ait les modalités votées durant l'assemblée générale du 5 février 2019;*

Que _ agisse à titre de personne à la coordination du référendum et que deux personnes soit _ et _ agissent à titre de commissaires du référendum; »

Dûment proposé

Dûment appuyé

Proposition privilégiée : Question préalable demandée sur l'amendement.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Proposition privilégiée adoptée au 2/3

Retour sur l'amendement :

Pour : 242

Contre : 434

Abstentions : Beaucoup d'abstentions (mais pas la moitié clairement pour que ça soit mis en dépôt)

Amendement battu à majorité

Retour sur la principale telle qu'amendée une fois :

Proposition privilégiée : Question préalable demandée sur la principale.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Proposition privilégiée adoptée au 2/3

Amendement: Que les cours de counseling du baccalauréat en développement de carrière et de la maîtrise en counseling de carrière soient exclus de la grève étudiante.

Le présidium refuse l'amendement.

Appel à la décision du présidium.

Pour : 258

Contre : 381

Abstention : 66

Vote sur la principale (grève)

Pour : 351

Contre : 389

Abstention : 24

Le recomptage est demandé

Pour : 343

Contre : 396

Abstention : 22

Proposition principale battue à majorité

Proposition privilégiée : Qu'on ferme l'assemblée à 21h57.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Proposition adoptée à majorité

L'assemblée est fermée à 22h05.